

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

104

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII • ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1967

SOMMAIRE

A l'œuvre — La construction de logements — Les résultats d'une étude scientifique
L'aménagement du territoire — Delle, gare internationale

A l'œuvre

Le but de l'ADIJ, si l'on s'en réfère aux statuts de l'association, est bien clair. Il consiste à défendre les intérêts du Jura en groupant les communes, les associations, les entreprises et les personnes s'intéressant à la prospérité et au développement de la région, dans tous les domaines de la vie culturelle et économique (industrie, commerce, sylviculture, transports et voies de communication, tourisme, protection de la nature et des sites, problèmes sociaux, éducation, etc.).

Forcément donc, les programmes de travail qui sont adoptés lors des assemblées générales se ressemblent d'une année à l'autre. Les tâches entreprises depuis la création de l'ADIJ ne sont résolues qu'en partie. Certaines d'entre elles demandent une attention soutenue pendant de longues années. Elles se modifient en même temps que les conditions de vie du pays. Elles doivent donc être adaptées aux conditions nouvelles.

En fait, ainsi que l'a précisé M. René Steiner, lors de l'assemblée qu'il vient de présider à Saignelégier, toutes les tâches de l'association sont des tâches d'aménagement. L'ADIJ continuera donc de se préoccuper des voies de communication, routes et voies ferrées, de l'urbanisme, de la protection des sites, de la protection de la nature, de l'équipement social du pays et de l'économie en général.

« Notre mission, a déclaré M. Steiner, peut se résumer en une phrase lapidaire : permettre à nos populations de vivre mieux. Et, puisque dans vingt ans notre mode de vie ne sera plus tout à fait celui d'aujourd'hui, notre devoir est de préparer cet avenir. »

Les tâches qui, dès lors, retiendront plus particulièrement l'attention de l'ADIJ au cours des prochains mois, sont les suivantes :

- Création d'un bureau d'aménagement pour le Jura, en collaboration étroite avec le gouvernement.*
- Equipement de la ligne Bâle-Bienne, en liaison avec la reprise du BLS par la Confédération.*